



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Prêmesques
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS
59840 PREMESQUES

Département

Préfecture

Arrondissement

Lille

Canton**Séance du 27 mars 2023****Délibération : N° 2023-08**

Nombre de conseillers :

En exercice : **18**Présents : **17**Votants : **18**

L'an deux mille vingt trois le Lundi 27 Mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS 59840 PREMESQUES sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

Présent(s) :

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - P. CAREY - D. DUMONT - C. LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

S. VAN EECKE : pouvoir donné à P. ALLIOT

Secrétaire de séance : Pierric JOURDAIN**Demande de subvention auprès du Conseil Régional - Travaux de rénovation du parc de l'éclairage public****DELIBERATION**

La commune a réalisé un diagnostic de l'état de son parc d'éclairage public, ceci dans un souci de rénovation du parc, d'amélioration de la performance énergétique et de valorisation des espaces

L'objectif de ce diagnostic est d'aboutir à l'élaboration d'un projet de rénovation chiffré définissant les orientations en termes d'actions visant à réduire les coûts d'exploitation et de maintenance, tout en améliorant la sécurité ainsi que la qualité du parc d'éclairage.

Il s'est avéré que la commune possède un parc d'éclairage public qui est de manière globale assez hétérogène, avec différents modèles de lanternes. Il est constaté également un éclairage très énergivore avec des puissances de lampes élevées.

18 postes de commandes sont répartis sur le territoire de la commune alimentant 495 points lumineux.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence que 11 postes de commande sur 18 sont en mauvais état ou vétustes, certains présentent d'ailleurs un danger. Sur les 495 points lumineux 289 luminaires sont en mauvais état et 103 sont vétustes.

Il convient donc de rénover entièrement le parc de l'éclairage public de la commune. Il est préconisé le remplacement systématique des principes d'allumage des postes de commandes au profit d'horloges astronomiques et de procéder au remplacement des postes vétustes présentant un potentiel danger.

Concernant les points lumineux, il est proposé de remplacer les lanternes et les lampes néfastes pour l'environnement, notamment les luminaires de type boule ainsi que les lanternes équipées de lampes fonctionnant au mercure, ces deux catégories étant aujourd'hui interdites à la vente.

L'objectif des travaux de rénovation du parc d'éclairage public de la commune est d'avoir un parc en bon état de fonctionnement, de réduire de façon significative la consommation électrique, de réduire les puissances souscrites d'abonnement après les travaux, de réduire les coûts liés à la maintenance des installations, d'obtenir une meilleure efficacité énergétique des luminaires, d'obtenir une durée de vie plus longue des sources lumineuses, de réadapter les niveaux d'éclairage en fonction de la typologie des voiries, d'améliorer la qualité d'éclairage, d'améliorer la perception visuelle de la part des usagers, de diminuer la pollution lumineuse pour la biodiversité et de contribuer à l'identité visuelle de la commune.

Un marché de performance énergétique a été lancé et attribué. Le montant des travaux (poste G4) s'élève à 595 260 € HT.

Financement du Projet :

Montant HT de l'opération : 595 260 € HT

DETR : 89 504.40 €

Subvention ADVB (Département) : 89 504 €

Fonds de concours MEL : 90 531.60 €

Autofinancement : 325 720 € (sur le HT) et hors CEE

Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 148 815 € (25%)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter une subvention auprès du Conseil Régional
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 03/04/2023


Reçu en Préfecture

le 03/04/2023

Publié ou notifié

le 03/04/2023

Le secrétaire de séance

Pierrick JOURDAIN 

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 03/04/2023

Le Maire

Yvan HUTCHINSON 